



Signataire : Geoffray Sirolli

Date de dépôt : 4 juin 2026

Question écrite

Gratuité des transports publics pour les moins de 25 ans : quel impact réel sur l'usage des transports publics ?

Depuis une année, l'Etat de Genève prend en charge les abonnements de transports publics pour les jeunes de moins de 25 ans dans le périmètre de la communauté tarifaire Unireso, ainsi que, partiellement, pour ceux du Léman Pass.

Cette mesure permet un accès gratuit ou fortement subventionné aux réseaux exploités notamment par les Transports publics genevois, les Chemins de fer fédéraux suisses et les Mouettes genevoises navigation (unireso).

Selon les premières informations communiquées, la fréquentation des transports publics aurait augmenté d'environ 3,3% depuis l'introduction de la mesure, tandis que près de la moitié des bénéficiaires disposaient déjà auparavant d'un abonnement. Le coût net pour les finances publiques s'est élevé à 42,4 millions en 2025 (selon RTS et TdG).

Cette évolution intervient toutefois dans un contexte marqué à la fois par une croissance démographique soutenue dans le bassin genevois et par une augmentation substantielle de l'offre de transports publics en 2025, ce qui rend plus difficile l'attribution de la hausse de fréquentation à la seule mesure de la prise en charge.

Au regard de ces éléments, les questions suivantes sont adressées au Conseil d'Etat :

- 1. Le Conseil d'Etat dispose-t-il d'une évaluation précise de l'effet de cette mesure sur le transfert modal, notamment du nombre de jeunes ayant***

abandonné l'usage régulier d'un mode de transport motorisé au profit des transports publics ?

- 2. Quelle part de l'augmentation de 3,3% de la fréquentation peut être attribuée directement à cette mesure, par opposition à d'autres facteurs tels que la croissance de la population genevoise ou l'augmentation de l'offre de transports publics intervenue en 2025 ?*
- 3. Quel est le coût public estimé par nouveau client effectivement induit par la mesure, c'est-à-dire par bénéficiaire qui n'aurait pas utilisé les transports publics sans cette prise en charge ?*
- 4. Le Conseil d'Etat a-t-il comparé l'efficacité de cette dépense annuelle de plus de 40 millions de francs avec d'autres investissements possibles dans l'amélioration de l'offre, tels que les fréquences, la capacité, la vitesse commerciale, les nouvelles lignes ou les extensions du réseau, susceptibles de favoriser le transfert modal ?*
- 5. S'agissant du Léman Pass, quelle a été l'adhésion à cette mesure de la part des jeunes étudiant à Genève, mais résidant en zone frontalière ?*
- 6. Sur la base des données disponibles, le Conseil d'Etat considère-t-il que la gratuité ciblée constitue l'instrument le plus efficace pour favoriser le report modal vers les transports publics, ou estime-t-il que d'autres mesures pourraient produire un impact plus significatif pour un coût équivalent ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.